



Code ISIN part A1 : FR0013537313

FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2

Fonds Professionnel de Capital Investissement

BULLETIN DE SOUSCRIPTION – PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Société de Gestion
CALAO FINANCE
Agrément AMF : GP10000052
10, rue de Copenhague – 75008 Paris

Dépositaire
ODDO BHF
12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09

Distributeur

Fonds professionnels de capital investissement régi par l'article L214-159 du Code Monétaire et Financier et leurs textes d'application, ainsi que par le présent règlement du fonds.

AVERTISSEMENT

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une période de 8 années pouvant être prorogée 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31 décembre 2028 au minimum, et soit jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement.

Le présent FPCI n'a pas été soumis à l'agrément de l'AMF. Il peut donc adopter des règles de gestion spécifique.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds professionnel de capital investissement décrits à l'article 5 du règlement à la rubrique « Profil de risque ».

L'attention du public est attirée sur le fait que la souscription ou l'acquisition, la cession ou le transfert des parts de ce FPCI, directement ou par personne interposée, est réservée aux investisseurs mentionnés au I de l'article 423-49 du règlement général de l'AMF et tels que définis par l'article L. 214-160 du code monétaire et financier.

1^{re} PARTIE ÉTAT CIVIL

SOUSCRIPTEUR ☐ M. ☐ Mme ☐ M. ou Mme

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le :
à : N° de Dépt :
Nationalité :
Téléphone :
Email (obligatoire) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Provenance des Fonds :
Profession :

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le :
à : N° de Dépt :
Nationalité :
Téléphone :
Email :

Joindre la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

2^e PARTIE RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir acquis le fonds FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2, en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.

Je certifie que les sommes versées au titre du présent Bulletin de Souscription ne proviennent pas du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers de la Communauté Européenne, de la corruption ou d'activités criminelles, ne concourent pas au blanchiment de capitaux et ne seront pas utilisées pour le financement du terrorisme.

Je reconnais ne pas être une US person, c'est-à-dire susceptible d'être considéré comme contribuable américain au sens de la législation fiscale américaine (« Securities Act of 1933 » des États-Unis d'Amérique). Les critères d'américanité sont les suivants : détention d'un passeport US, d'une carte verte, lieu de naissance aux US, adresse légale ou postale aux US, numéros de téléphone américains commençant par +1, procuration à une personne ayant une adresse aux US, virements réguliers vers des comptes domiciliés aux US – Si vous ne répondez pas, nous serons dans l'obligation de déclarer votre/vos contrat(s) aux autorités fiscales.

L'investisseur s'engage à notifier à la Société de Gestion dans les plus brefs délais tout changement de résidence fiscale et s'engage à cet égard à communiquer à la Société de Gestion toutes les informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre

de ce changement de résidence.

Je reconnais avoir pris connaissance de la brochure de présentation du règlement du fonds FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2 et des risques que peuvent comporter ces produits.

Je reconnais avoir été averti que les informations recueillies dans ce document sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de la souscription, que ces informations sont soumises aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen sur la protection des données, et que les données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à la Société de Gestion par courrier postal à l'adresse mentionnée en bas de page.

Fait à le :

Signature(s) du ou des souscripteurs

* Constitue notamment un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

3^e PARTIE

CATÉGORIE D'INVESTISSEUR

Je déclare et reconnais appartenir à l'une des catégories d'investisseurs mentionnés à l'article 423-49 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers **(une seule catégorie à cocher suivant la situation) :**

- ☐ Aux investisseurs mentionnés au I de l'article L. 214-160 du code monétaire et financier(1), clients professionnels mentionnés à l'article L. 533-16 du code monétaire et financier ;
- ☐ Aux investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros (clients non professionnels acceptés) ;
- ☐ Aux investisseurs, personnes physiques et morales, dont la souscription initiale est d'au moins 30 000 euros et répondant à l'une des trois conditions suivantes **(si vous rentrez dans cette catégorie, merci de cocher la case correspondant à votre situation) :**

☐ Ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du fonds en vue de leur création ou de leur développement ;

☐ Ils apportent une aide à la société de gestion du fonds professionnel de capital investissement en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ;

☐ Ils possèdent une connaissance du capital investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit dans un FCPR ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un fonds professionnel de capital investissement, soit dans une société de capital risque non cotée ;
- ☐ À tous autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du code monétaire et financier et à l'article 314-11 ;
- ☐ Aux investisseurs de détail au sens du règlement (UE) n° 2015/760 et dans les conditions dudit règlement, dès lors que le fonds est agréé en tant que fonds européen d'investissement à long terme en application du même règlement.

(1) **Article L. 214-160** (Ord. no 2013-676 du 25 juill. 2013, art. 6) I. — La souscription et l'acquisition des parts de fonds professionnels de capital investissement sont réservées aux investisseurs mentionnés à l'article L. 214-144 ainsi qu'aux investisseurs dirigeants, salariés ou personnes physiques agissant pour le compte de la société de gestion du fonds et à la société de gestion elle-même.

Le dépositaire ou la personne désignée à cet effet par le règlement du fonds professionnel de capital investissement s'assure que le souscripteur ou l'acquéreur est un investisseur tel que défini à l'alinéa précédent. Il s'assure également que le souscripteur ou l'acquéreur a effectivement déclaré avoir été informé de ce que ce fonds relevait du présent sous-paragraphe.

4^e PARTIE

SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Je souscris à (NP) parts A1 de 1000 € :

Nombre exprimé sans décimales et au minimum 30 ou 100 parts selon la catégorie éligible cochée à la 3^e partie

Montant hors droits d'entrée (MS) (MS = NP x 100)	% droits d'entrée (TDE) (droits d'entrée maximum : 5 %)	Montant droits d'entrée (MDE) (MDE = TDE x MS)	Montant total de la souscription (MT) (MT = MS + MDE)
..... €	%	 €	 €

- ☐ J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soit prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,70%, dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,50%. Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans.

5^e PARTIE

RÈGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

Je souscris les parts A :

- ☐ par chèque libellé au nom du Fonds « FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2 »
- ☐ par virement sur le compte du FPCI CALAO PARTICIPATION N°2 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom :
 IBAN - FR76 4585 0000 0167 4722 0001 079
 Code BIC : ODDOFRPP

Je reconnais et déclare être le titulaire du compte émetteur du virement.

L'investisseur souhaite que les parts A souscritent soient :

- ☐ conservées en nominatif pur auprès du dépositaire ODDO BHF, sans frais ni droit de garde.
- ☐ transférées sur mon compte titres ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint (joindre obligatoirement un RIT).

Je reconnais (i) avoir la qualité d'investisseur averti pour souscrire aux Parts A du **FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2** réservé aux investisseurs mentionnés à l'Article 423-49 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, (ii) avoir pris connaissance du Règlement du Fonds et de la brochure commerciale qui m'ont été remis, (iii) avoir été informé des risques afférents à ce type de produits présentés à l'Article 5 du règlement du Fonds à la rubrique « Profil de risque », (iv) avoir pris connaissance de l'avertissement figurant ci-avant en page 1, et (v) avoir obtenu la communication d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du fonds.

Merci de bien vouloir vérifier que le dossier de souscription comporte :

- ☐ L'original du bulletin de souscription dûment complété et signé
- ☐ Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire (CNI recto/verso ou passeport)
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ **Un chèque à l'ordre du FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2 si règlement par chèque ou un avis de virement si règlement par virement**
- ☐ Un Relevé de Compte Titres (RIT) le cas échéant
- ☐ Un RIB de votre compte habituel (Relevé d'Identité Bancaire)

Fait à le :

Signature(s) du ou des souscripteurs, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

1^{er} et 2^e exemplaires : pour CALAO Finance

3^e exemplaire : à conserver par le distributeur

4^e exemplaire : à conserver par le client